

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 99/20 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A LA DESAFFECTATION DU COLLEGE
DE MONTESORO A BASTIA**

SEANCE DU 29 AVRIL 1999

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le vingt-neuf avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph Antoine CHIARELLI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul GIACOBBI à M. Alexandre ALESSANDRINI
M. Marcel SIMEONI à Mme Mireille LANFRANCHI
M. Émile ZUCCARELLI à M. Jules-Laurent FERRANDI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Pierre CHAUBON, Antoine SINDALI, François TIBERI.



ANNEXE

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

Avenant au procès-verbal de Mise à disposition des biens immeubles
Du collège de Montesoro
Signé le 25 février 1986

- VU- L'application des dispositions de la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 et de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU- Le procès-Verbal du 25 février 1986 concernant la mise à disposition des biens immeubles du Collège de Montesoro,
- VU- La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 relative à la désaffectation et au changement d'utilisation des biens des établissements d'enseignement,
- VU- L'article 51 de la loi N° 91.428 du 07 janvier 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU- La reconstruction du collège de Montesoro (commune de Bastia) et sa mise en service envisagée à compter du printemps 1999.
- VU- La délibération n° Ac de l'Assemblée de Corse du

Entre les soussignés

Monsieur Albert CALLONI, Maire de BASTIA, ayant reçu délégation par délibération en date du _____, d'une part,

Et,

Monsieur Jean BAGGIONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, ayant reçu délégation par délibération de l'Assemblée de Corse en date du _____, d'autre part,



.../...

Il est convenu :

que les biens immeubles qui ne demeureront pas affectés à des fins éducatives après déménagement du collège actuel vers ses nouveaux locaux seront restitués à la commune de Bastia.

Le présent avenant porte en conséquence sur l'ensemble de l'établissement, à l'exception du bâtiment D, où sera relogé le Centre d'Information et d'Orientation, ainsi que des abords nécessaires à une utilisation indépendante.

Le bâtiment D (rez-de-chaussée + un étage - Administration), construit en 1969, d'une surface utile de 700 m² (cf. plans ci-joints), restera propriété de la Collectivité Territoriale de Corse tant que le Centre d'Information et d'Orientation y assurera sa mission.

La surface des bâtiments réattribués à la commune représentera donc un total de 3.300 m² (fiche annexée : total suivant procès-verbal de mise à disposition).

En cas de désaffectation du bâtiment D, les deux parties s'accorderont pour réviser, en tant que de besoin, les termes d'un nouvel avenant au procès-verbal de mise à disposition.

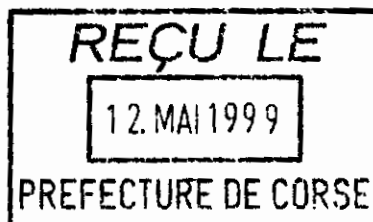
Fait à Ajaccio, le

Pour la Commune,
Le Maire,

Pour la Collectivité Territoriale de Corse
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Albert CALLONI

Jean BAGGIONI



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE D'AIX EN PROVENCE

BASTIA - MONTESORO

DEPARTEMENT DE LA CORSE

C.E.S
MIXTE

P. A. LE BRETON

ARCHITECTE D.P.L.G.
5 BOISS DESSERT PARIS
TEL NCR 53-07 10°

0.01.29

1/500 1/5000

6-12-68

JAMET

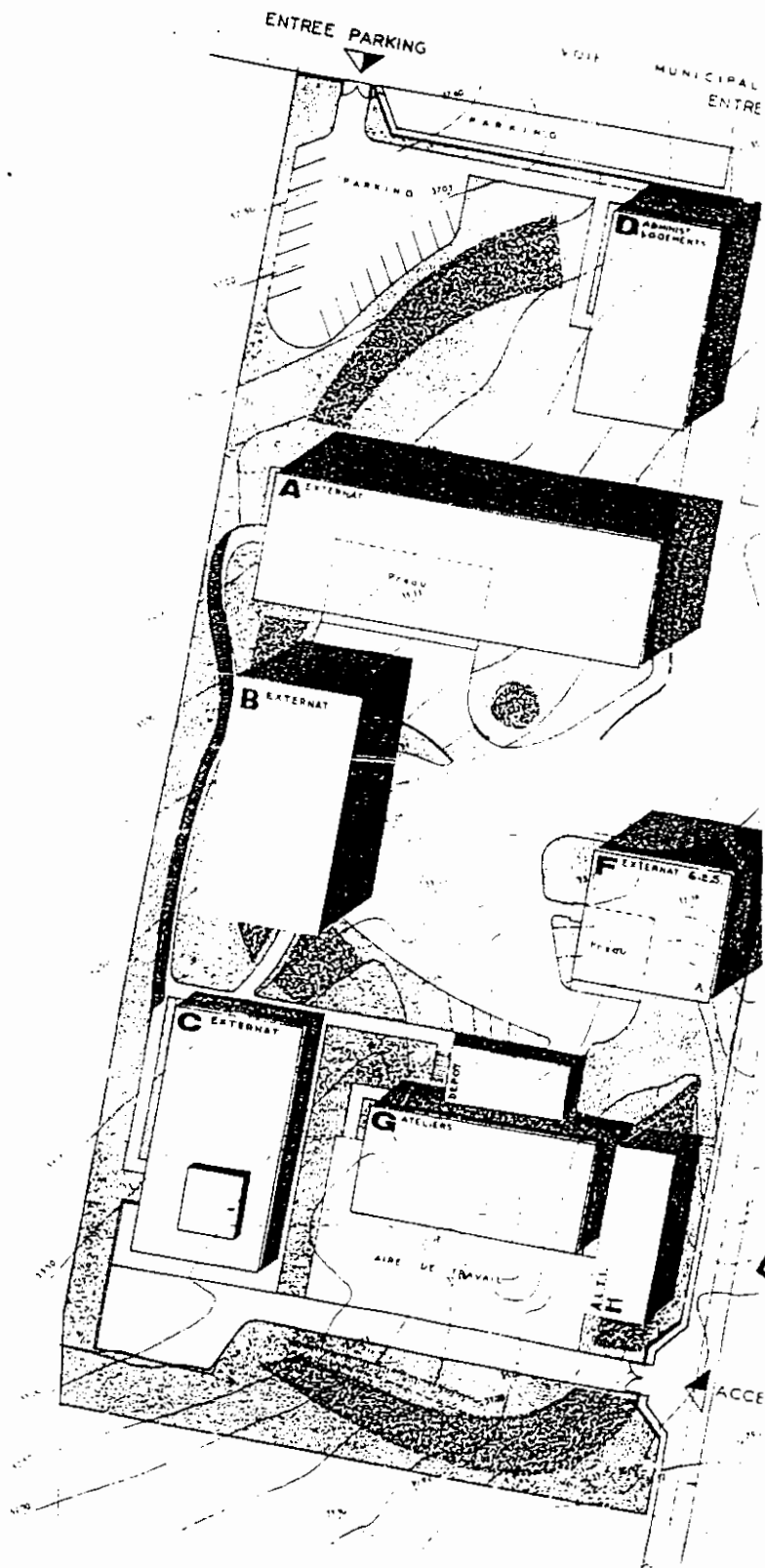


PLAN DE MASSE ET DE SITUATION

DATE

DESIGNATION

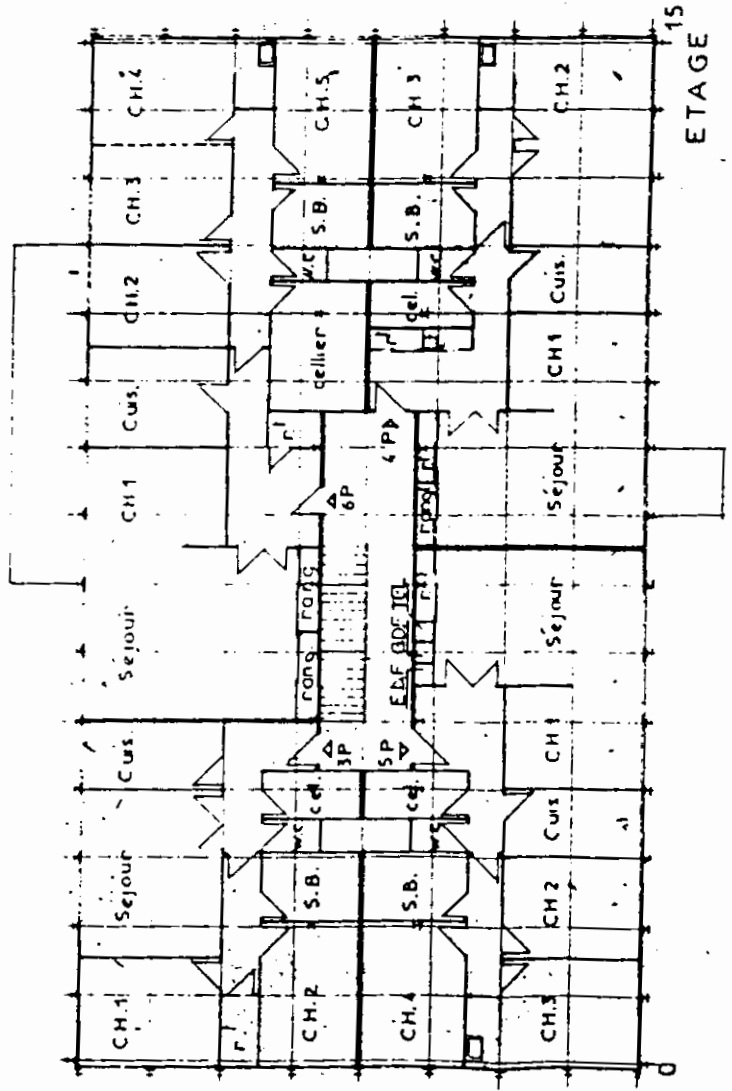
MODIFICATIONS



REÇU LE
12 MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

Bot. B ADMINISTRATION
LOGEMENTS

SURFACE TOTALE	surf.
	39168



REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

**ETAT RECAPITULATIF DES SURFACES
COLLEGE DE MONTESORO**
(selon P.V. de mise à disposition du 25 février 1986)

Désignation des locaux	Surface utile initiale (m ²)	Surface utile actuelle (m ²)
<u>Locaux d'enseignement</u>		
* Travaux pratiques (sauf ateliers)	840,20	840,20
* Enseignement et permanence	1.378,30	1.378,30
* Ateliers des collèges	310,20	310,20
* Sections d'Education Spécialisée (S.E.S.)	867,80	<i>(INCENDIE)</i> 0,00
* Centre de documentation et d'information (C.D.I.)	<u>166,00</u>	<u>166,00</u>
Total enseignement	3.562,50	2.694,70
 <u>Infirmierie</u>	 84,80	 84,80
 <u>Administration</u>	 348,70	 348,70
 <u>Logements</u>	 530,00	 530,00
 <u>Autres</u>	 374,00	 374,00
 Total général	 4.900,00 m²	 4.032,20 m²



Procès-verbal

de mise à disposition des biens immeubles à usage scolaire du second degré

En application des dispositions des lois modifiées n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les COMMUNES, les DEPARTEMENTS, les REGIONS et l'ETAT, le présent procès-verbal concerne la mise à disposition des biens immeubles du :

Nom de l'établissement : COLLEGE MONTESORO

Adresse : AVENUE PAUL GIACOBBI

20200 BASTIA

Par l'Etat, représenté par : M. le Préfet, Commissaire de la République
de la Région de Corse

A la Collectivité nouvellement compétente : REGION DE CORSE
représentée par : M. le Président de l'Assemblée de Corse

En présence de la Collectivité (co)propriétaire : VILLE DE BASTIA
représentée par : son Maire Jean ZUCCARELLI



1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

d'immatriculation au Tableau Général des propriétés de l'Etat (TGPE) 2309026

d'immatriculation au Répertoire National des Etablissements de l'Education Nationale (RE) : 7201001313

d'immatriculation SIRENE : 192010131000016

date d'ouverture : jour mois année
..... 09 1969

capacité théorique : élèves 1969 (600) - 1974 (extension ext 3) 1996 élèves
1981 (restructuration Bt 1/2 pension en externat) + 128 élèves
1982 (ALTI)

effectifs réels : externes 1081 élèves
..... 1/2 pensionnaires ..(hébergés au Lycée P. Vincenzini)..... 65 élèves
..... internes (idem) 3 élèves

Total 1149 élèves

2. CONSISTANCE

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

Bâtiments.

Surface bâtie hors œuvre (m²) (1).

Désignation des bâtiments (fonction principale)	Nombre de niveaux Sous-sol compris	Surface bâtie au sol (emprise)	Surface développée hors œuvre de tous les niveaux
Bt Administration logements	2	389 m ²	778 m ²
externat	3	877 m ²	2631 m ²
externat	3	544 m ²	1632 m ²
Bt Internat	2	S.S 310m ² +568m ²	878 m ²
Bt S.E.S.	3	308 m ²	924 m ²
Atelier S.E.S	1	460 m ²	460 m ²
ALTI	1	120 m ²	120 m ²
Local : atelier factos	1	80 m ²	80 m ²
Abri à vélos	1	325 m ²	325 m ²
Transfo	1	10 m ²	10 m ²
Total hors œuvre (m ²)		3423 m ²	7838 m ²

Hors bâtiments démontables.

12. Surface utile des locaux (1).

Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface utile totale (m ²)	Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface utile totale (m ²)
Locaux d'enseignement			Internat et infirmerie		
Travaux pratiques (sauf ateliers)	14	840,20	En dortoir de <input type="text"/> lits		
Enseignement et permanence	31	1379,30	En chambres de <input type="text"/> lits		
Ateliers des collèges	4	310,20	Infirmerie	3	84,80
Enseignement technologique	/	/	Total internat (m ²)		<input type="text" value="84,80"/>
Sections d'éducation spécialisée (S.E.S.)	9	867,80	Salles polyvalentes (réunion, restauration, libre-service) ...		<input type="text" value="/"/>
Centre de documentation et d'information	2	156	Demi-pension avec réfectoire (sans salles polyvalentes) ...		<input type="text" value="/"/>
Total enseignement (m ²)		<input type="text" value="3562,50"/>	Self : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Ateliers industriels des lycées			Administration	12	<input type="text" value="348,70"/>
Atelier 1			Logements	6	<input type="text" value="530,00"/>
Atelier 2			Autres		<input type="text" value="371,00"/>
Atelier 3					
Total ateliers (m ²)		<input type="text" value="/"/>			
Sports couverts					
Gymnase					
Scène					
Total sports couverts (m ²)		<input type="text" value="/"/>			
			Total utile (m²)		<input type="text" value="4900,00"/>

Y c. bâtiments démontables.

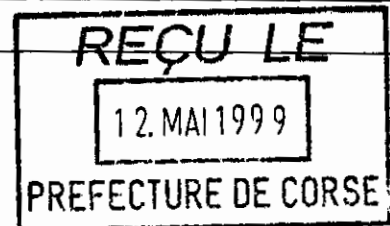
REÇU LE
12.MAI.1999
PREFECTURE DE CORSE

13. Surface des bâtiments démontables seuls.

Désignation	Surface totale (m ²)
Externat	
Ateliers	
Autres (préciser)	
Total (m ²)	/

2.2. Aires non bâties (en m²).

Cours de récréation	1025,00
Stationnement et voirie	1850,00
Terrains de sports	
Espaces verts	6502,00
Total (m ²)	9377,00

1.3. Surface des terrains au cadastre (en m²) : 12800 m²

2.4. Nature des toitures
(terrasse ou en pente) : Toiture terrasse - revêtement membrane
type BUTIL

Atelier S. E. S. 2 pentes couvertures plaques ondulées

2.5. Mode de chauffage : Chauffage centrale au gaz (air butané)
ALTI (chauffage électrique par accumulation)

3. SITUATION JURIDIQUE

3.1. Les terrains.

Propriété de l'ETAT
 Propriété du DEPARTEMENT
 Propriété de la COMMUNE ou du GROUPEMENT DE COMMUNES
 à préciser) BASTIA
 Autres (à préciser)
 Total 100 %

Références cadastrales :

ETAT B.E. No 120
 DEPARTEMENT
 COMMUNE OU GROUPEMENT DE COMMUNES
 Autres

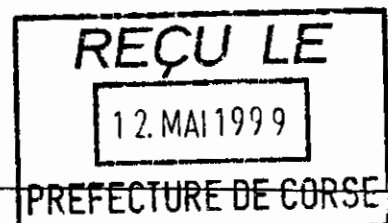
3.2. Les bâtiments.

Propriétaires	Désignation des bâtiments ou parties de bâtiments pour chaque propriétaire.
ETAT	
DEPARTEMENT	
COMMUNE OU GROUPEMENT DE COMMUNES	100% commune de BASTIA
Autres	

3.3. Les bâtiments démontables.

Nombre de bâtiments propriété de l'ETAT Nombre de Classes correspondantes
 Nombre de bâtiments propriété DU DEPARTEMENT Nombre de Classes correspondantes
 Nombre de bâtiments propriété DE LA COMMUNE Nombre de Classes correspondantes

3.4. Servitudes connues.



4. ETAT DES BIENS ET EVALUATION DE LEUR REMISE EN ETAT

4.1. Appréciation globale sur l'établissement.

Catégorie d'ouvrage	Année de réalisation ou de rénovation (si connu)	Etat des biens (*)	Description des principaux désordres	Existence d'études ou de dev
Voirie et espaces extérieurs	1969	Moyen	Clôture à renforcer pour éviter l'accès trop facile des vandales surtout en limites Sud et Est	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Réseaux (eau, gaz, électricité)	1969	Moyen Moyen Moyen	Eau Gaz Electricité (2ème tranche travaux à réaliser)	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Chauffage	1969	Moyen		
	1983	Bon	Régulations Nord et Sud	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Sécurité	1969	Moyen	Construction industrialisée - Type SMBI (Eléments porteurs métalliques)	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Gros-œuvre clos et couvert	1969 1974 (ext; B) 1983 (ALTI)	Médiocre	Couvert: Etanchéité à refaire sur Bts Administratifs Ext. A et C et S.E.S Manque quelques bandes de rive en toiture Atelier S.E.S: Revêtement ext. à revoir	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Prestations intérieures	Idem ci-dessus	Médiocre	Gaz (voir rapport APAVE)	
		Moyen	Electricité; Travaux de conformité à compléter	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
		Bon	Revêtement de sol Plomberie	
Prestations Intérieures Equipements mobiliers		Bon	Chauffage	
		Bon	Peinture	
		Moyen	Menuiseries	
		Moyen	Equipement salles scientifiques	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

* Appréciations possibles : neuf, bon, moyen, médiocre, mauvais.

site et signatures le : _____

Fait en 04 exemplaires

Pour l'ETAT

représenté par M. Le Préfet,
Commissaire de la République de la
Région de Corse,



Bernard LANDOUZY

Pour la COLLECTIVITE
nouvellement compétente

représentée par M. Le Président
de l'Assemblée de Corse,



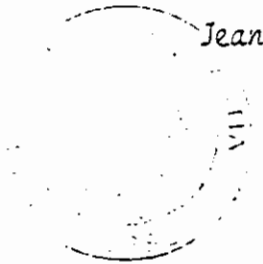
Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour la COLLECTIVITE (co)propriétaire :

VILLE DE BASTIA

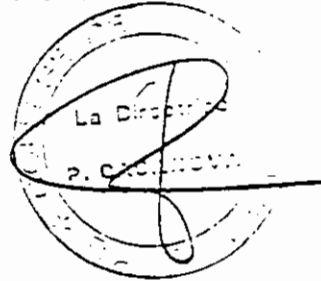
représentée par : M. son Maire

Jean ZUCCARELLI



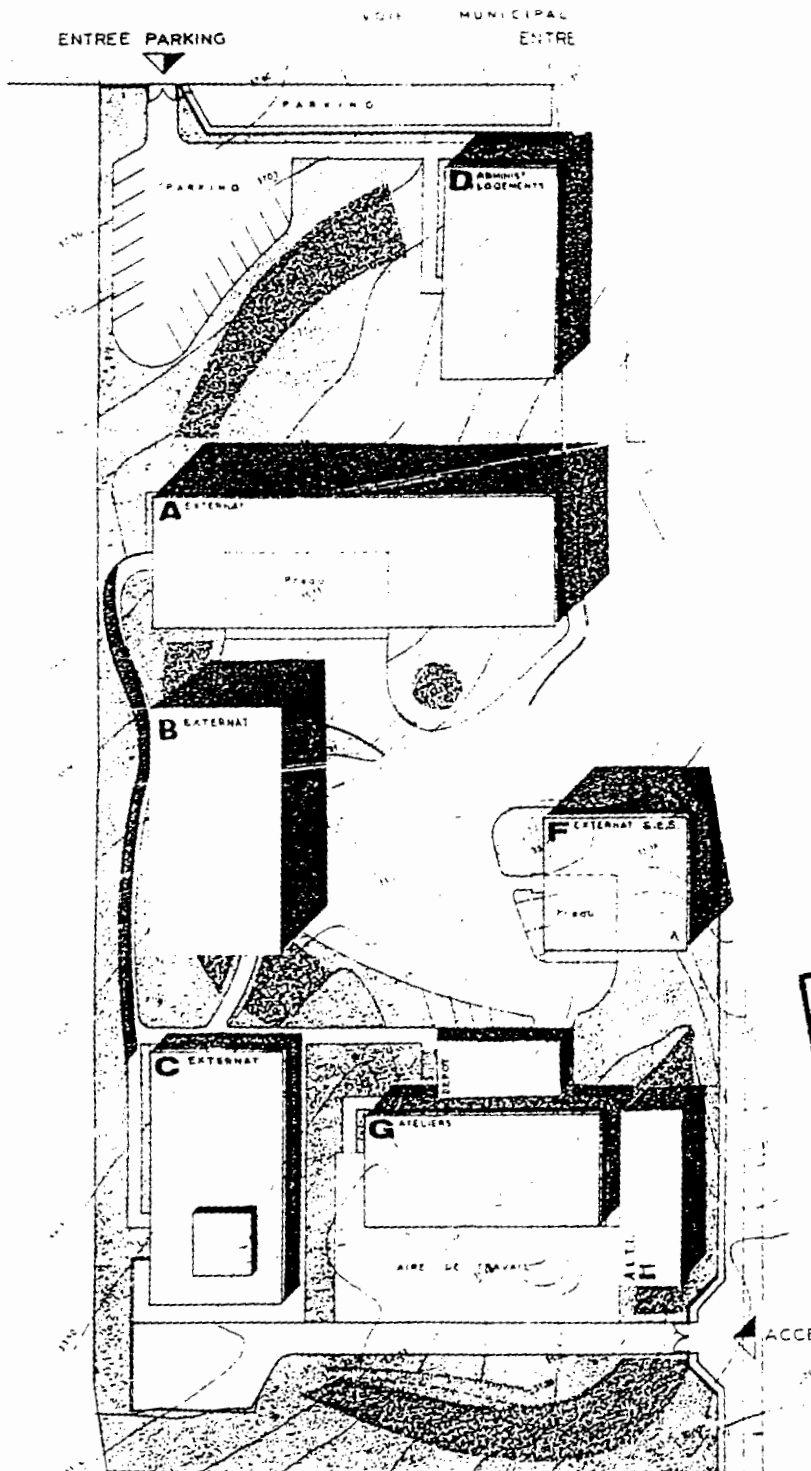
En présence de M. elle CASANOVA

chef d'Etablissement



REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

Liste des documents annexes	Nombre de pièces
Plan de situation	
Plan de masse	01
Procès-verbaux des visites des commissions de sécurité	02
Etudes et devis : <u>étanchéité - Gaz</u>	02
Arrêtés d'affectation d'autorisations de programme	
Actes d'engagement de marchés Assurance GAN	01
Contrats : <u>3 Chauffage</u>	01
Total	07



REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORS